

Projet d'accord Prévoyance

POURQUOI FO FONCTIONNAIRES NE SIGNERA PAS LE PROJET !

Après analyse par le bureau de la fédération **FO Fonctionnaires**, du projet d'accord Prévoyance pour la Fonction Publique de l'État, notre syndicat a décidé de ne pas y apposer sa signature.

Pourquoi ? Parce que ce projet, même s'il contient quelques avancées dont certaines sont à mettre au crédit de **FO** (la subrogation pour les contractuels ou la rente pour les orphelins), ignore la très grande majorité des personnels.

En effet, en réservant les évolutions de la prévoyance statutaire aux seuls agents de la Fonction Publique de l'État, trois millions d'agents territoriaux et hospitaliers sont laissés de côté.

Pour **FO**, le statut des fonctionnaires doit s'appliquer à tous les agents de la Fonction Publique.

Étendre le congé de maladie ordinaire à six mois sans perte de rémunération aurait constitué une vraie avancée sociale. Le Gouvernement a préféré maintenir une durée de trois mois, sans amélioration de l'indemnisation.

La suppression de la mise en retraite d'office pour invalidité se fera au détriment des congés de longue durée sans garantie absolue de ne pas être licencié avant l'âge de départ en retraite.

Enfin, en se contentant d'une adhésion facultative à la complémentaire prévoyance, le Gouvernement détruit le couplage santé/prévoyance tel qu'il existait historiquement dans tous les ministères.

Désormais, les agents publics devront s'assurer individuellement au prix fort. Il faut préserver le couplage santé/prévoyance.

Pour **FO**, les droits, garanties et obligations des fonctionnaires doivent être les mêmes pour toutes et tous.

C'est donc sans ambiguïté, que face à ce manque d'ambition et ces reculs, **FO Fonctionnaires** a tranché s à 84,03% de voix CONTRE ce projet d'accord Prévoyance dans la Fonction Publique de l'État.



NEGOCIATIONS SALARIALES : COMMUNIQUÉ DE L'INTERSYNDICALE FONCTION PUBLIQUE

Par un courrier commun, les organisations syndicales (OS) de la Fonction publique avaient demandé la présence du ministre de la transformation et de la fonction publiques, au GT portant sur la méthode de négociation salariale, afin d'aborder la question des mesures générales urgentes et nécessaires pour les rémunérations.



De plus, les OS ont indiqué qu'il est inacceptable pour elles, de concevoir une année blanche en matière de revalorisation de la valeur du point d'indice pour 2024 malgré un contexte d'urgence marqué par une forte inflation.

Le ministre ayant confirmé qu'il n'avait pas de mandat pour répondre à ce stade à cette revendication unanime, les OS ont demandé l'ajournement de cette réunion et ont exigé une réponse lors de la prochaine réunion multilatérale consacrée à la négociation salariale.

POURQUOI FO N'A PAS PARTICIPÉ AU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN « SANTÉ »

Par courrier adressé au Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, **FO** a fait part de son mécontentement, parce que des discussions sont nécessaires sur les problèmes qui impactent réellement la santé et la sécurité des agents publics.

FO considère que la politique menée par le gouvernement en matière de Fonction Publique a de fâcheuses conséquences dans ces domaines.

Parler de l'évaluation des risques professionnels et du risque amiante, c'est bien mais c'est insuffisant, d'autant que ces sujets relèvent des obligations de l'employeur et sont déjà cadrés tant par la législation que par la réglementation.

Il est donc nécessaire de discuter aussi (et cette liste n'est pas exhaustive!) :

- de l'évolution des effectifs, la proportion des personnels bénéficiant d'un emploi statutaire et la charge de travail,
- des réformes et restructurations incessantes imposées aux personnels et ses conséquences en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de Travail,
- du retour des dispositions réglementaires qui garantissaient la médecine de prévention, la maladie contractée en service et les conditions de déclaration des accidents de service et des maladies professionnelles,
- d'une réelle mise en œuvre d'une prévention primaire en matière de santé au travail,
- d'un plan massif de recrutement de médecins du travail.



FO n'a de ce fait, pas participer pas au groupe de travail sur le plan Santé au travail du 18 octobre 2023.